

Lettre ouverte à la Ministre du travail et au DG du travail

21 mars 2020



Lettre ouverte à Madame Muriel Pénicaud, Ministre du travail et Monsieur Yves Strullon, Directeur général du travail portant sur la protection des travailleurs et des travailleuses face à l'épidémie de COVID-19 et aux interventions de l'inspection du travail.

Madame la ministre du travail, Monsieur le directeur général du travail,

Par une instruction du directeur général du travail aux directeurs, directrices, responsables et agents des services de contrôle, non datée et inégalement diffusée dans les services à partir du 15 mars, vous entendez organiser la continuité des services de l'inspection du travail.

S'agissant des contrôles en entreprise, vous entendez limiter ceux devant « absolument être assurés en toute circonstance » aux enquêtes sur les accidents de travail graves ou mortels, les droits d'alerte pour danger grave et imminent des représentant.es du personnel et droits de retrait des salarié.es ainsi que les atteintes graves à la personne, à l'intégrité physique et morale et à la dignité (harcèlement sexuel, maltraitance jeunes travailleur.euses et apprenti.es, hébergement indigne, traite des êtres humains, etc.).

En second ordre, devant « être assurés sous réserve de pouvoir assurer les priorités 1 », viennent les atteintes aux libertés et droits fondamentaux (discriminations, libertés syndicales, embauche, paiement salaire, travail non déclaré/fausé PSI lorsque sont concernés des travailleurs vulnérables, etc.).

S'agissant des activités à réaliser « au bureau », vous indiquez comme activités essentielles des services de contrôle de l'inspection du travail :

- La gestion des demandes de dérogation à la durée du travail
- La gestion des demandes d'autorisation de licenciement des représentant.es du personnel, sur laquelle vous prenez la peine de rédiger une note spécifique du 17 mars, assortie de courriers-typés, afin de nous enjoindre de les traiter sous un mode dégradé s'agissant du respect du contradictoire.



Lettre ouverte à Madame Muriel Pénicaud, Ministre du travail et Monsieur Yves Struillou, Directeur général du travail portant sur la protection des travailleurs et des travailleuses face à l'épidémie de COVID-19 et aux interventions de l'inspection du travail.

Madame la ministre du travail, Monsieur le directeur général du travail,

Par une instruction du directeur général du travail aux directeurs, directrices, responsables et agent.es des services de contrôle, non datée et inégalement diffusée dans les services à partir du 15 mars, vous entendez organiser la continuité des services de l'inspection du travail.

S'agissant des contrôles en entreprise, vous entendez limiter ceux devant « *absolument être assurés en toute circonstance* » aux enquêtes sur les accidents de travail graves ou mortels, les droits d'alerte pour danger grave et imminent des représentant.es du personnel et droits de retrait des salarié.es ainsi que les atteintes graves à la personne, à l'intégrité physique et morale et à la dignité (harcèlement sexuel, maltraitance jeunes travailleur.euses et apprenti.es, hébergement indigne, traite des êtres humains, etc.).

En second ordre, devant « *être assurés sous réserve de pouvoir assurer les priorités 1* », viennent les atteintes aux libertés et droits fondamentaux (discriminations, libertés syndicales, entrave, non-paiement salaire, travail non déclaré/fraude PSI lorsque sont concernés des travailleurs vulnérables, etc.).

S'agissant des activités à réaliser « *au bureau* », vous indiquez comme activités essentielles des services de contrôle de l'inspection du travail :

- La gestion des demandes de dérogation à la durée du travail
- La gestion des demandes d'autorisation de licenciement des représentant.es du personnel, sur laquelle vous prenez la peine de rédiger une note spécifique du 17 mars, assortie de courriers-types, afin de nous enjoindre de les traiter sous un mode dégradé s'agissant du respect du contradictoire.

- **Emplacement : ré-agir ensemble** > Mobilisations et actualités > Actualités >
- **Adresse de cet article :**
<https://ancien.solidaires.org/Lettre-ouverte-SUD-TAS-a-la-Ministre-du-travail-et-au-Directeur-general-du>